

Déprescription : l'Assurance maladie veut faire du pharmacien un acteur clé de la réévaluation des traitements

Compte Test - 2026-07-13 09:01:28 - Vu sur [pharmacie.ma](https://www.pharmacie.ma)

La déprescription franchit une nouvelle étape en France. Dans son rapport «Charges et produits pour 2027», la Caisse nationale de l'Assurance maladie (Cnam) fait de cette démarche un axe majeur de sa stratégie pour améliorer la qualité des soins tout en maîtrisant les dépenses de santé. Pour mettre en place sa stratégie, la Cnam a identifié le pharmacien comme l'un des trois professionnels de santé appelés à piloter cette évolution, aux côtés du médecin et de l'infirmier. Cette reconnaissance traduit une évolution profonde de l'exercice officinal. Longtemps cantonné à la dispensation des médicaments, le pharmacien voit son rôle clinique se renforcer autour de l'analyse des traitements, de leur suivi et désormais de leur réévaluation lorsque leur rapport bénéfice-risque devient défavorable. Pour la Cnam, la déprescription ne consiste pas à réduire les dépenses à tout prix. Elle répond avant tout à un impératif de pertinence des soins. Avec le vieillissement de la population, l'augmentation des maladies chroniques et la multiplication des situations de polymédication, de nombreux patients poursuivent des traitements dont l'utilité est très discutable. Ces traitements peuvent, dans certains cas, devenir sources d'effets indésirables, d'interactions médicamenteuses ou de perte d'autonomie. Le rapport rappelle ainsi que la réévaluation régulière des prescriptions fait désormais partie intégrante du suivi du patient. Cette orientation s'inscrit dans une stratégie plus globale articulée autour de trois priorités : renforcer la prévention, fluidifier les parcours de soins et garantir «le juste soin au juste prix». Dans cette perspective, la Cnam propose de structurer la déprescription en ville autour d'un trio médecin-pharmacien-infirmier. Les patients seraient pleinement associés aux décisions thérapeutiques, tandis que des outils spécifiques devraient être développés pour accompagner les professionnels de santé dans cette démarche. En pratique, cette évolution vient reconnaître des missions déjà exercées par les pharmaciens, notamment à travers les bilans partagés de médication, les entretiens pharmaceutiques et les échanges avec les médecins prescripteurs. Demain, leur implication pourrait être davantage formalisée et intégrée dans l'organisation des soins de premier recours. Le rapport prévoit également, en partenariat avec l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), d'expérimenter un accompagnement spécifique du sevrage des benzodiazépines prescrites au long cours. Le choix de cette classe thérapeutique n'est pas anodin. Les risques de dépendance, les difficultés d'arrêt et la fréquence des prescriptions prolongées malgré les recommandations en font un enjeu majeur de santé publique. L'objectif est de mettre à disposition des professionnels des outils facilitant un arrêt progressif des traitements tout en sécurisant le parcours des patients. La déprescription ne constitue toutefois qu'un volet d'une stratégie plus large. La Cnam souhaite également promouvoir la désescalade thérapeutique en oncologie lorsque des traitements moins intensifs sont possibles, renforcer le recours aux médicaments génériques et biosimilaires, améliorer le suivi en vie réelle des médicaments innovants et réévaluer la prise en charge de certains traitements particulièrement coûteux, comme le tafamidis. Au-delà des annonces, plusieurs interrogations demeurent. Le rapport reste discret sur les modalités concrètes de cette coopération entre professionnels. Il ne précise ni les outils numériques qui seront développés, ni les conditions d'accès aux données cliniques indispensables à une réévaluation thérapeutique pertinente, ni les modalités de rémunération de cette nouvelle mission. Si ces propositions se traduisent dans les prochaines négociations conventionnelles, elles pourraient néanmoins consacrer une nouvelle étape dans l'évolution du métier de pharmacien. Après la vaccination, les tests rapides, les entretiens pharmaceutiques ou encore les bilans de médication, la déprescription pourrait devenir un nouveau pilier de l'exercice clinique en officine, renforçant encore davantage la place du pharmacien au cœur des soins primaires et de la sécurisation des traitements.